ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

accès aux soins

Question écrite n° 114870

Texte de la question

M. Jean-Claude Mathis attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le principe de solidarité nationale face à la croissance constante des dépenses de santé et aux inégalités d'accès aux soins. En effet, dans tous les pays de l'OCDE, les dépenses totales de santé progressent plus rapidement que l'activité économique, entraînant une hausse de la part de la richesse nationale consacrée à la santé. La FNATH estime ainsi que notre pays, en tant que cinquième puissance économique mondiale, dispose des moyens requis pour solvabiliser l'égalité d'accès aux soins. Ces ressources se trouvent à la fois dans la richesse produite chaque année par la France mais également au travers des actions de lutte contre la non-qualité et l'inefficience de nombreuses pratiques observables tant au sein des établissements de santé qu'en ambulatoire. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il entend prendre pour répondre aux inquiétudes exprimées par la FNATH.

Données clés

Auteur : M. Jean-Claude Mathis
Circonscription : Aube (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 114870
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : Travail, emploi et santé
Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 juillet 2011, page 7838
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)